

| | |
|--|-----|
| rentes portés en son contrat, 318. Seigneur condamné en deux cents livres de dommages et intérêts, pour avoir concédé un terrain en contravention à l'ordonnance du roi, du 28 avril 1745, 404. Défense de troubler un seigneur et ses co-héritiers dans leur seigneurie, tant dans l'exploitation d'une carrière d'ardoise, que dans leurs pêcheries de morues..... | 456 |
| SEIGNEURS DE MONTRÉAL, Il leur est permis de réunir à leur domaine les emplacements de leurs habitants, après une sommation faite à ces derniers de payer leurs rentes..... | 125 |
| SEIGNEURS ET PROPRIÉTAIRES d'héritages en fief, tenus de porter foi et hommage et faire leurs aveux et dénombrements, et les propriétaires d'héritages en censive, tenus de faire leurs déclarations, 214, 229 et..... | 247 |
| SEIGNEURS des trois gouvernements du Canada, tenus de baliser les chemins en hiver, conjointement avec les habitants, à peine de 10 lbs. d'amende, 412 et..... | 435 |
| SEIGNEURS DE BEAUPRÉ condamnés à contribuer à la réparation des ponts en la dite seigneurie, conjointement avec les habitants..... | 422 |
| SEIGNEURIE des Grondines partagée entre les héritiers..... | 120 |
| SEIGNEURIES sont données à titre gratuit et de la pure libéralité de Sa Majesté..... | 215 |
| SEIGNEURIES ET TERRES D'AUTRUI, Défense d'y couper et enlever aucun bois, à peine de 100 lbs. d'amende, etc..... | 450 |
| SEMENCE, La semence et les frais de semence seront payés, suivant arbitrage, à celui qui aura semé, par le propriétaire de la terre qui en fera la récolte | 188 |
| SÉMINAIRE DE QUÉBEC, Jugement qui homologue les procès-verbaux et plan qui séparent les terrains de la censive du roi, dans la ville de Québec, d'avec ceux de la fabrique et du séminaire de Québec..... | 410 |
| SENTENCES du juge seigneurial de l'Isle-d'Orléans, mises au néant..... | 192 |
| SENTENCES au sujet d'une succession en déshérence, déclarées nulles par jugement de M. Begon, en conséquence de l'incompétence du juge | 210 |
| SENTINELLE, Permis à la sentinelle des fortifications, de tuer les cochons qui se trouveront sur les dites fortifications | 423 |
| SÉPARATION DE BIENS entre Guillaume Denevers et Louise Vital, sa femme. | 137 |
| SERMENT que prêtera M. Madry comme commis du conseiller du roi..... | 83 |
| SILLERY, La haute-justice de cette seigneurie, supprimée | 138 |